



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/12

Reçu en Préfecture le : 03/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 avril 2012
D-2012/166

Aujourd'hui 30 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Béatrice DESAIGUES

**Acquisition à titre gratuit à la Communauté
Urbaine de Bordeaux d'une parcelle de terrain
située rue des Violettes. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux envisage de clôturer le square Jasmin, sis à Bordeaux angle Maréchal de Lattre de Tassigny et rue des Violettes, cadastré YL 12 dans le but de sécuriser le site.

La configuration de cette parcelle sur la voie rue des Violettes forme un pan coupé et nécessite pour un meilleur accès lors de l'entretien d'élagage, de clore le terrain à angle droit, prenant pour ce faire une parcelle détachée du domaine public de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette emprise d'une surface de 15 m² qui fait l'objet d'un document d'arpentage en cours a été valorisée par France Domaine dans son rapport en date du 5 mars 2012 à l'euro symbolique considérant qu'il s'agissait d'un transfert de charges.

Elle ne nécessite pas de déclassement du domaine public en application de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- l'acquisition à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une emprise de 15 m² à détacher du domaine public communautaire.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents afférents à cette cession et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

Commune :
Bordeaux

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : YL
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 06/03/2012
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

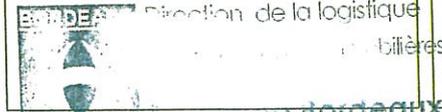
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : Février 2012 effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par M. _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463

A Bordeaux, le 7/3/2012

Document d'arpentage dressé
par M. Cédrik FERRERO
à : CANEJAN
Date : 06/03/2012
Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan rénové par voie de mise à jour), dans le cas de la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-même le piquetage.
(2) Rayer les mentions inutiles (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraités du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).

*H. Aguez Maitre
Adjoint au Maire*



Société de Géomètres - Experts
4, Voie Romaine - Espace France
33610 CANEJAN
Tél. : 05 56 78 14 33 - Fax : 05 67 34 17 95
contact@geo-sat.fr

